



Combien de dommages et intérêts?

Par **maxou39300**, le **01/02/2010** à **18:41**

Bonjour,

en sortant d'une discotheque en me rendant a ma voiture j'ai reçu un coup de gourdin au visage sans raison.j'ai 4 points a l'arcade l'oeil poché mal a la machoir et a la tête bien sur.je suis rentré avec les pompiers qui m'ont ammenés au urgence 2 jour d'ITT ;

le lendemain je suis allé porter plainte les gendarmes avait deja commencer l'enquete grace aux cameras de suveillance .apparament l'individu est connu de la gendarmerie .je me suis constituer partie civile .les gendarmes me demende combien je demende de dommage et interet pour mon prejudice ?

là est ma question? car je n'en sais rien .mes vetements sont pleins de sang sinon mon maux de tête diminue mais je le reçant plutot le matin au reveil.
merci pour vos reponses.

Par **WAHRAMMER**, le **08/02/2010** à **00:40**

Bonsoir,

Il faut voir avec votre médecin traitant, les urgences et demander des certificats médicaux, et surtout prendre un avocat car c'est lui qui verra la question financière. Quant à la consolidation, il faut la faire sous réserve du faits que vos maux de tête puissent s'aggraver et y avoir des séquelles qui se déclarent, en vieillissant. Prenez un avocat.